Chapitre 4. Comment communique-t-on dans un procès ?

Section 1 – Le contradictoire

articles 14 à 16 du cpc

1. Entre les parties
2. La fonction du juge et le contradictoire

Section 2 – La communication

1. Les actes et les modalités de communication

a) quels actes?

b) communication entre les parties

articles 112 à 116 sur régime de la nullité des actes

c) communication avec la juridiction

1. La chronologie des moyens

a) les exceptions de procédure (articles 73 et 74 du cpc et article 117 cpc)

b) les défenses au fond (article 71 cpc)

c) les fins de non-recevoir (articles 122 et 123 cpc)

1. La chronologie des différents types de procédure (probablement pas traité)

a) la procédure écrite devant le TGI (articles 763 et suivants du cpc)

b) les procédures orales (articles 446-1 à 446-4 du cpc)

ccl sur les effets des jugements